**COMMUNE DE BOURG-MADAME**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

L’an deux mille vingt deux et le Mardi 29 Novembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s’est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : ARMISEN Daniel, AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, GARCIA RUIZ Neus, GODINHO Jean-Charles, MARTI Cécile, MONNIN Yvette, Hubert PONCY, WILL Audrey.

ETAIENT ABSENTS : FAIGES MORALES Josep, GARCIA MARTIN Jaïme, MEYA Jean-Marc, ROMA Mickaël, Sylvie SORLI.

Monsieur FAIGES MORALES Josep donne procuration à Madame Cécile MARTI.

Monsieur GARCIA MARTIN Jaïme donne procuration à Madame Neus GARCIA RUIZ.

Monsieur MEYA Jean-Marc donne procuration à Monsieur Hubert PONCY.

Date de la convocation : 18 Novembre 2022.

Ouverture de la séance à 18:20

Madame Audrey WILL est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Délibérations Budgétaires Modificatives.**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Nabil Ayache, adjoint délégué aux finances, il propose à l’assemblée de prendre plusieurs délibérations budgétaires modificatives :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SECTION | PREVU | REALISE | DM | COMPTE  |   |
| **FONCTIONNEMENT** |   |   |   |   |   |
| SALAIRES | 913 000,00 € | **915 800,00 €** | -2 800,00 € |   | REMPLACEMENT AGENT EN MALADIE |
| SUBVENTION |   |   | -100,00 € |   | VERSEMENT TELETHON |
| INTERETS EMPRUNTS | 48 785,09 € | **49 550,99 €** | -765,90 € |   | VARIATION DES INTERETS ENPRUNTS CDC |
| DEPENSES COURANTES |   |   | -14 877,54 € |   | EN PREVISION  |
| MONTANT TOTAL DM  |   |   |   | -18 543,44 € | VIREMENT DEPENSES IMPREVUES |
| INVESTISSEMENT |   |   |   |   |   |
| TRAVAUX et ACHATS | 231 066,54 € | **248 491,83 €** | -17 425,29 € | -20 000,00 € | arrondi à 20 000,00€ |
|   |   |   |   |   | VIREMENT DES FRAIS D ETUDES |

**Vote pour à l’unanimité des membres présents.**

**Délibération pour le passage anticipée à la nomenclature comptable M57**

Monsieur Ayache présente à l’assemblée les grands principes de la nouvelle nomenclature comptable M57 qui deviendra obligatoire pour les communes à partir du 1er janvier 2024.

La DGFIP propose aux collectivités qui le souhaitent d’anticiper ce passage en démarrant au 1er janvier 2023 et bénéficiant ainsi d’une année de transition à leur côté.

Monsieur Ayache propose à l’assemblée de délibérer à ce sujet.

**Vote pour à l’unanimité.**

**Délibération sur la position de la commune au sujet de la déviation de Caldégas.**

Suite à la réception d’un courrier du Président de la Communauté des Communes, Monsieur le Maire demande à l’ensemble du Conseil Municipal de prendre une **position concernant le projet de déviation de Caldégas.**

**Vote pour 10**

**Abstentions 2**

**Vote contre 1**

Monsieur Le Maire demande ensuite à l’assemblée de se **prononcer sur l’aspect financier de ce dossier**.

Il est proposé que la commune ne prenne pas à sa seule charge le coût total de la déviation, des aménagements importants ayant déjà été réalisés par la municipalité.

La commune pourra participer financièrement à partir du moment où la somme demandée n’altère pas les finances communales.

Des précisions doivent être apportées concernant le montant de financement de la part de la communauté de communes.

**Vote pour 12 Vote contre 1**

**Délibération Motion du Sydeel sur les tarifs de l’électricité et mesures d’urgence en matuère de prix de l’énergie.**

Monsieur le Maire fait lecture de la motion proposée par le SYDEEL.

Cette motion propose dans le contexte énergétique exceptionnel actuel, d’étendre le bouclier tarifaire prévu pour les petites collectivités à l’ensemble des collectivités.

**Vote pour à l’unanimité.**

**Délibération concernant la Redevance d’Occupation du Domaine Public (RODP).**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer comme chaque année sur le montant fixé pour la RODP pour les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d’électricité.

**Vote pour à l’unanimité.**

**Délibération Motion de l’AMF sur les Finances Publiques.**

L’association des maires de France propose à toutes les communes de délibérer en faveur d’une motion sur les finances locales. Monsieur le Maire fait lecture des grandes lignes proposées dans ladite motion. Elle les invite à exprimer leur profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d’une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

**Vote pour à l’unanimité.**

**Délibération concernant des demandes de subvention à la Région via le Label Bourg-Centre.**

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée de la nécessité de délibérer afin de pouvoir déposer des dossiers de subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Bourg-Centre pour les projets de :

 - Maison de Santé Pluridisciplinaire,

- Création de la passerelle sur le Sègre

- Création d’une Halle Polyvalente.

**Vote pour à l’unanimité.**

**Délibération vote du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l’Eau Potable.**

Monsieur le Maire fait état des conclusions du Rapport sur le Prix et la Qualité de l’eau potable réalisé par les services du Sivu de la Vanéra et demande à l’assemblée de délibérer à ce sujet.

**Vote pour à l’unanimité.**

**Délibération sur proposition d’implantation d’un Tiers Lieu Culturel à Caldégas au travers de l’association d’Ici et D’allà.**

Monsieur Le Maire fait part à l’assemblée de la proposition de création d’un tiers lieu culturel à Caldégas à la salle de l’ancienne Bressola.

Monsieur Ayache informe le conseil municipal d’un éventuel projet de création du siège de l’école de musique intercommunale dans les mêmes locaux.

Les deux projets pourraient être complémentaires.

Ce dossier sera examiné prochainement par le Conseil communautaire.

Dans l’attente le conseil municipal reporte sa décision à un conseil municipal ultérieur.

La séance est levée à 20h50